

PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR 2007

COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL DE LA SEANCE
DU 1 DÉCEMBRE 2006

Ville et logement

M. LE PRÉSIDENT. – Le Sénat va maintenant examiner les crédits des missions Ville et logement.

... / ...

M. HÉRISSON. – Sénateur et président de la Commission nationale consultative des gens du voyage, j'ambitionne de rendre à chaque aire sa vocation initiale. Les aires permanentes d'accueil, depuis mon amendement à la loi portant engagement national pour le logement, entrent dans le champ de logement social. Il importe de respecter cette mission sociale : je compte sur la mobilisation des élus pour y parvenir.

Il est capital d'atteindre au plus vite le seuil des 40 000 emplacements, afin de mettre un terme aux stationnements illicites. Aujourd'hui, 8 000 emplacements seulement ont été créés.

À ce titre, je salue les 40 millions d'autorisations alloués à la production d'aires d'accueil pour 2007 contre les 30 millions de 2006. Et je rappelle que les terrains familiaux sont éligibles aux allocations logement. Ainsi, à l'occasion des révisions des schémas, il importe d'introduire des dispositions concernant les gens du voyage dans les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (P.D.A.L.P.D.), en lien avec les plans locaux d'habitat.

De même, il faut davantage s'appuyer sur les documents d'urbanisme par l'intermédiaire du schéma de cohérence territorial et prendre en compte l'évolution de l'habitat.

Ces deux types de stationnement ont une vocation strictement permanente et sociale à la différence des aires de grands passages, qui répondent à une demande précise et ponctuelle.

Je salue l'article 89 de la loi portant engagement national pour le logement, qui autorise le préfet, après avis de la commission consultative départementale, à appliquer un taux de subvention de 100 % du montant des dépenses engagées dans le délai légal. Toutefois, l'organisation de ces aires devra être déclinée à l'image des grands rassemblements religieux qui relèvent des services de l'État : il serait pertinent que chacun de nos arrondissements dispose d'un terrain pouvant accueillir un maximum de 200 caravanes sur le principe d'un hectare pour 50 caravanes. L'organisation doit en être confiée à chaque sous-préfecture, en lien avec la collectivité locale concernée selon une procédure stricte et encadrée.

Les demandes culturelles ou économiques devraient répondre à des normes strictes et être adressées au représentant de l'État au moins deux mois en amont. Chaque groupe devrait avoir un référent, engageant sa responsabilité civile et pénale, sur une période ne pouvant excéder quinze jours.

L'autorisation de stationnement pourrait prendre la forme d'un arrêté préfectoral après signature d'une convention entre les différentes parties. Les infrastructures pourraient se limiter au point d'eau, à un compteur forain pour l'électricité et à la collecte des ordures ménagères, soit un coût moindre pour les collectivités, mais ces aires devront être accessibles aux services publics de proximité.

Les associations de gens du voyage, avec lesquelles nous travaillons dans le cadre de la commission, partagent cette vision. L'enjeu, est de rendre à chaque type d'aire, sa vocation. Je crois fermement qu'une organisation des grands passages encadrée par les services de l'État serait de nature à garantir l'équilibre du système. J'ai conscience de leur image négative auprès des élus et de nos concitoyens, mais seule la réalisation d'aires d'accueil permanentes aménagées permettra d'empêcher le stationnement illicite et favorisera une réelle insertion de cette population au sein de notre République.

400 000 gens du voyage sont concitoyens français : il nous appartient de ne pas les laisser « sur le bord de la route », si j'ose dire. Nous devons renforcer leur sentiment de citoyenneté, notamment par l'exercice du droit de vote, emblème de la réciprocité entre droits et devoirs : donnant, donnant. Je demande donc, solennellement que leur inscription sur les listes électorales soit soumise aux mêmes règles que celles applicables aux sans domicile fixe et non à un régime particulier imposant trois ans de rattachement administratif à une commune. Et pourquoi seuls les jeunes gens sédentaires sont-ils inscrits d'office ?

Je salue le soutien financier apporté par l'État, mais les élus ont aussi un rôle à tenir. Il ne faut pas se focaliser sur les dispositifs contraignants : c'est le respect des devoirs de chacun qui préserve les droits de tous. Je voterai ce budget. (Applaudissements à droite.)

... / ...

Mme VAUTRIN, *ministre déléguée*.

... / ...

J'en viens au budget du logement.

... / ...

Monsieur Hérisson, soyez assuré de la mobilisation de l'État dans la mise en œuvre des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage : les autorisations d'engagement sont en hausse de 33 %. Nous examinerons votre souhait de développer des aires de grand passage dans chaque arrondissement. Enfin, les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées doivent être adaptés pour prendre en compte les gens du voyage qui veulent se sédentariser.